



Réflexions sur l'avenir de l'ACM

La Méditerranée : berceau de l'avenir¹

Texte collectif du Conseil consultatif de l'Assemblée des citoyens et citoyennes de la Méditerranée (ACM) – 1 août 2012

1. État des lieux

Si son unité et son existence politique soulèvent encore beaucoup d'interrogations, la région méditerranéenne est de fait une réalité historique, humaine, commerciale, culturelle, sociale et environnementale. Les changements politiques, économiques et institutionnels en cours ont mis en valeur l'émergence de nouveaux acteurs – les citoyens –, et rendent indispensable une nouvelle conscience citoyenne, réclament la mise en place de nouveaux tissus associatifs. Les événements dans la région poussent les institutions publiques et privées à redéfinir leurs politiques de coopération et de développement et à rechercher de nouveaux partenaires dans la société civile. Le bassin méditerranéen devrait devenir un nouvel espace public, qui doit se construire dans le respect de la diversité des points de vue et des histoires de chaque pays.

1.1. Les processus institutionnels euro-méditerranéens

L'Union européenne (UE) dispose de trois cadres différents – qu'elle a elle-même proposés – pour organiser la coopération en Méditerranée :

- le Processus de Barcelone (PB), né en 1995, est un partenariat entre l'Union et les 14 pays riverains de la Méditerranée (hors UE). Il comprend trois volets : « politique et sécurité », « finances et économie » et « société et culture » ;
- la politique européenne de voisinage (PEV), née en 2003, est le prolongement du PB. La PEV propose des plans d'action à chacun des partenaires visant à renforcer une coopération plus concrète ;
- l'Union pour la Méditerranée (UpM), née en 2008, propose, dans un cadre intergouvernemental comprenant 43 pays (dont les riverains de la Méditerranée, l'UE, l'Union africaine et d'autres organisations internationales), des coopérations *ad hoc* sur des projets concrets.

¹ Le titre de ce document reprend celui de l'ouvrage des membres du Conseil consultatif de l'ACM, Paul BALTA et Claudine RULLEAU : *La Méditerranée, berceau de l'avenir*, publié aux éditions Milan (Paris, 2006).



L'objectif final de ces initiatives vise à « transformer la Méditerranée en un espace de paix, de démocratie, de coopération et de prospérité »². Ces trois processus institutionnels n'ont pas été en mesure d'atteindre les objectifs fixés. Ils font l'objet de défiance – au moins de la part des pays du Sud – pour des raisons parfois contradictoires. Les sociétés civiles restent très réservées à l'égard de ces différents processus dont les pertinences sont contestées.

D'autres institutions méditerranéennes ont également été créées :

- L'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (APEM)³, créée en 2003, visant à relancer la coopération entre l'Union européenne et dix pays du pourtour méditerranéen (Algérie, Maroc, Tunisie, Égypte, Israël, Palestine, Jordanie, Liban, Syrie, Turquie) ;
- L'Assemblée parlementaire méditerranéenne (APM), créée en 2006, suite à la décision prise lors de la dernière conférence plénière de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Méditerranée (CSCM) en février 2005. Elle réunit des représentants parlementaires de tous les pays riverains de la Méditerranée ;
- L'Assemblée Régionale et Locale Euro-Méditerranéenne (ARLEM), créée en janvier 2010, a pour ambition d'apporter une dimension locale et régionale à l'UpM ;
- Les Sommets euro-méditerranéens des Conseils économiques et sociaux et des institutions similaires créées en 2005, transformés en Assemblée des Conseils économiques et sociaux et institutions similaires de l'Union pour la Méditerranée en novembre 2010.

Parallèlement, la citoyenneté s'impose de façon croissante comme un acteur social incontournable dans les pays du Sud, du Nord et de l'Est de la Méditerranée. Cette émergence impose aux institutions publiques méditerranéennes de repenser leurs politiques.

1.2. Les crises économiques

Les pays méditerranéens d'Europe connaissent des crises économiques et de gouvernance qui se répercutent durement sur la population, des crises qui remettent en cause la notion de solidarité au sein de l'Union européenne.

Les soulèvements des peuples du monde arabe et la grande mobilisation citoyenne dans les pays d'Europe du Sud, tout en se faisant l'écho de valeurs fondamentales, obligent également à repenser le système de relations institutionnelles en Méditerranée. La crise financière qui a éclaté en 2008 et qui s'est transformée en crise économique dans les pays de la zone Euro devrait nous conduire à une évaluation différente des relations économiques au sein de la zone méditerranéenne. Les taux de chômage des pays méditerranéens atteignent, sur les côtes Nord et Sud, des chiffres de plus en plus comparables, surtout chez les jeunes, et génèrent d'importants flux migratoires. Il existe encore trop d'entraves à la libre circulation des personnes et les infrastructures logistiques sont encore trop peu développées.

² Voir la *Déclaration commune du sommet de Paris pour la Méditerranée – Paris, 13 juillet 2008*, actant officiellement la création de l'Union pour la Méditerranée.

³ Devenue l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée



Ces crises économiques exigent une volonté à la fois politique et culturelle forte pour en comprendre la complexité et proposer des réponses adéquates – comme le serait un nouveau paradigme économique, basé sur la solidarité entre les peuples de « Mare Nostrum ».

1.3. Les conflits

La Méditerranée est victime de crises et de conflits politiques, voire économiques ou religieux, qui parfois perdurent depuis plusieurs dizaines d'années : Israël-Palestine, Chypre, Sahara occidental, etc. De nouveaux conflits sont récemment apparus : Syrie, Libye mais aussi dans des pays du Sahel. Enfin, des conflits périphériques pèsent sur les relations en Méditerranée : Irak, Afghanistan ou pays de la péninsule arabique.

La permanence du conflit israélo-palestinien continue d'avoir des implications dans l'espace méditerranéen et dans la construction d'un avenir pacifique, mêmes dans les pays en transitions tels que l'Égypte.

Enfin, aux conflits historiques du contrôle des ressources énergétiques (gaz naturel, pétrole), s'ajoutent de nouvelles tensions autour de la propriété et de la gestion des ressources naturelles (eau, terre, soleil, etc.). Les peuples, en effet, veulent mettre un terme à la spoliation de ces richesses naturelles, tout comme ils souhaitent s'affranchir de la tutelle de dirigeants autoritaires. Pour cela, ils cherchent de nouveaux outils et de nouvelles formes de gouvernance, plus démocratiques.

1.4. Le jeu des puissances internationales

La Méditerranée a, de tout temps, capté l'attention des puissances, riveraines ou non, qui y ont développé des stratégies visant à défendre leurs intérêts propres.

L'Europe, les États-Unis et la Russie sont présents depuis fort longtemps. L'Iran, le Brésil, l'Inde et la Chine manifestent, pour des raisons diverses, un intérêt plus récent. Enfin, l'Arabie saoudite et le Qatar se montrent de plus en plus influents en Méditerranée depuis les événements de 2011.

La Méditerranée continue donc à jouer de fait un rôle important dans les relations internationales. Ce constat modère l'appréciation, souvent rencontrée, faisant de la zone asiatique le nouveau centre de gravité des relations internationales au détriment de la Méditerranée.

1.5. Les changements en cours en Méditerranée

Depuis 2011, les évolutions intervenues au Nord et au Sud de la Méditerranée ont démontré la détermination des citoyens à imprimer fortement et durablement leur marque sur la vie de la Cité.

Ainsi, la nature et la portée des changements intervenus dans le Sud de la Méditerranée en 2011 et 2012 est considérable. Les faits politiques et militaires, l'irruption citoyenne en Tunisie, en Libye, en Égypte et en Syrie soulignent le caractère tout sauf anodin de ces processus et montrent, à des degrés divers, la profondeur des changements d'ores et déjà engagés dans tous les pays méditerranéens. Des dynamiques citoyennes se retrouvent au Nord de la Méditerranée également, où une conjonction de facteurs a tout aussi bien consacré, en réaction à la crise économique et politique, la réaffirmation forte de la citoyenneté. Cette commune détermination



des citoyens fait écho à la profondeur de la foi qu'ils ont en une amélioration de leurs perspectives. C'est pourquoi le mouvement engagé n'est pas près de s'essouffler.

Ces transitions au Sud et à l'Est de la Méditerranée répondent en effet à une dynamique qui va nécessairement se maintenir dans le temps. Elles soulignent, une fois de plus, la communauté de destin qui unit les citoyens de la Méditerranée. Ceux-ci, dans toute leur diversité, ont redonné aux notions de démocratie et de citoyenneté leurs sens premiers. Il va de soi que, avec cette page nouvelle maintenant ouverte, la Méditerranée retrouve, par l'action de ses propres citoyens, l'opportunité de revenir à son sens naturel – historiquement, une région d'échanges commerciaux et culturels – et premier – le lieu de naissance de la démocratie. Elle peut désormais afficher son unité et ses continuités, être une source d'inspiration bien au-delà de son espace géographique. Et ce malgré les peurs et les appréhensions liées à une mauvaise perception de la diversité religieuse et culturelle – dont l'islamophobie montante dans les sociétés européennes est la manifestation la plus claire.

L'Assemblée des citoyens et citoyennes de la Méditerranée (ACM) éprouve la nécessité d'analyser et de participer à l'approfondissement des rapports entre les mouvements présents au Sud et à l'Est de la Méditerranée et les mobilisations européennes contre l'austérité et pour la justice sociale. L'ACM veut prêter une attention particulière à la crise syrienne et à l'élaboration d'initiatives spécifiques dans le but de faciliter des rencontres citoyennes, visant à discuter du développement d'une société civile indépendante, diversifiée et ouverte, au cours de la transition démocratique.

2. L'action de l'Assemblée des citoyens et citoyennes de la Méditerranée (ACM)

Prenant pleinement en compte cet état des lieux, l'ACM a décidé de considérer son action à la fois sur le court terme (2012-2014) et sur le moyen terme (horizon 2020).

2.1 Période 2012-2014

L'action de l'ACM est fondée sur des valeurs démocratiques de liberté, de paix, de respect de la diversité culturelle et de responsabilité environnementale. L'Assemblée des citoyens et citoyennes de la Méditerranée ambitionne de favoriser l'émergence d'une parole et d'une action communes, par la mise en œuvre de rencontres citoyennes.

L'initiative ACM est complémentaire d'autres dynamiques existantes. Elle repose sur un constat : c'est principalement par l'action et l'implication des citoyens et citoyennes qu'une « communauté de destin » solidaire et positive pourra se mettre en place au sein de l'espace méditerranéen. Ce processus d'assemblée est en marche. Il repose sur une Charte constitutive, une Coordination de pôles régionaux, un secrétariat et un Conseil consultatif composé de personnes d'origines géographique, culturelle et socioprofessionnelle diverses reconnues pour leur engagement méditerranéen – ainsi que sur des Cercles de citoyens qui émergent dans tous les pays de la Méditerranée. L'ACM dispose donc de bases solides qui lui permet d'agir et d'avoir une présence réelle dans la vie citoyenne méditerranéenne.

La Coordination a noué des contacts avec les institutions euro-méditerranéennes et afro-méditerranéennes, où l'ACM a été bien accueillie. L'ACM va continuer à élargir et à renforcer ses



relations avec d'autres réseaux de la société civile méditerranéenne et avec des institutions publiques et privées.

Avec l'expérience accumulée depuis 2009 et en tenant compte des enjeux et de l'état des lieux, l'ACM continuera en 2012-2014 son processus de construction. Ainsi, elle poursuivra :

- la constitution des Cercles de citoyens dans tous les pays de la Méditerranée, en visant un plus grand nombre de secteurs d'activités ;
- l'élargissement de son Conseil consultatif avec une présence renforcée des femmes et des ressortissants des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ;
- l'amélioration du réseau de communication et d'information existant, l'organisation d'assemblées annuelles ;
- le renforcement de la Coordination par la constitution de pôles régionaux ;
- le développement de la production intellectuelle, conceptuelle et propositionnelle ;
- l'institutionnalisation de l'ACM, en se dotant d'une personnalité juridique propre.

2.2 L'horizon 2020

Même s'il est difficile de savoir dans quel sens ira la reconfiguration institutionnelle et politique de l'espace méditerranéen, il est d'ores et déjà possible pour l'ACM de collaborer avec les quelques institutions euro-méditerranéennes qui survivent et agissent dans le sens des objectifs que nous poursuivons. C'est le cas par exemple de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM), de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée, de la toute récente Assemblée euro-méditerranéenne des Conseils économiques et sociaux, de l'Assemblée parlementaire méditerranéenne (APM), de l'Université Euromed EMUNI, etc.

De même, l'ACM peut collaborer avec d'autres mouvements de citoyens et avec la société civile organisée, comme la plate-forme EUROMED, le réseau de la Fondation Anna Lindh, les Forums sociaux, etc.

En outre, pour définir la stratégie de l'ACM, il est très important de tenir compte des perceptions que les citoyens et les citoyennes de la Méditerranée ont sur :

- **les dimensions géopolitiques de la réalité méditerranéenne** et le jeu des puissances qui s'y intéressent aujourd'hui (renouvellement des perspectives avec l'Amérique latine ; renouvellement des relations avec l'Asie ; nouvelles visions du rapport à l'Afrique, perçue comme un prolongement de l'espace méditerranéen) ;
- **les déclinaisons économiques de cette réalité** : rôle des organismes intergouvernementaux (OMC, FMI, BM, etc.) ; développement des investissements venus de toutes les régions du monde ; enjeux agricoles poursuivis par des puissances tierces en Méditerranée ; mobilité des citoyens et des jeunes dans l'espace Méditerranéen, etc. ;
- **l'évolution sociale et culturelle de l'espace méditerranéen** : quels sont les curseurs de cette évolution ? Constate-t-on une amélioration de la condition économique, une radicalisation politique et/ou religieuse ? Quelles sont les questions politiques, économiques, sociales auxquelles les méditerranéens s'avèrent le plus sensibles ? En ce qui concerne les rapports entre hommes et femmes et entre générations : état et attentes de la jeunesse ; quelle est la formation des jeunes en Méditerranée et l'apprentissage de la culture de l'autre ; quelle relation entre la formation et l'emploi en Méditerranée.



- **le rôle des citoyens et des associations :** quelles sont leurs capacités d'action sur la situation méditerranéenne ? Quels sont les enjeux et les objectifs qui peuvent servir de catalyseurs ? Auprès de quelles instances agir ? Comment se construit une citoyenneté régionale ?

L'ACM doit suivre, dans un esprit critique, les processus de réorganisation de l'espace méditerranéen. Dans cet esprit, elle se mettra à l'écoute de tous ceux – intellectuels, écrivains, artistes, économistes – qui réfléchissent à la question méditerranéenne.

Ce sera le rôle majeur de l'ACM dans les prochaines années : favoriser une réflexion et une recherche citoyennes sur les modalités d'existence de la diversité dans un espace humain dont notre Charte constitutive rappelle l'unité fondamentale. Les Cercles de citoyens méditerranéens, tout en assurant la liberté d'expression de chacun, seront essentiels pour favoriser cette réflexion.

L'ACM souhaite collaborer à l'élaboration d'une stratégie favorisant la création de pôles pour la formation et la promotion de la participation citoyenne dans la Méditerranée. Il est en effet essentiel de renforcer les capacités, l'efficacité et le pouvoir d'influence des initiatives citoyennes. Cela demande une approche stratégique et des partenariats institutionnels et privés.

L'objectif premier de l'ACM est de développer les processus de dialogue citoyen pour faire émerger des priorités, des stratégies communes, des propositions concrètes – qui pourront servir, entre autres, à influencer les décisions politiques. C'est pour cela que les participants à l'ACM sont issus d'une grande diversité de milieux sociaux, professionnels et culturels du bassin méditerranéen. L'ACM cherche à renforcer la dimension « diplomatie citoyenne » dans l'espace méditerranéen.

Pour conclure et comme ligne d'action de l'ACM, citons Edgar Morin, membre du Conseil consultatif de l'ACM, lors de la deuxième Assemblée des citoyens et citoyennes de la Méditerranée, qui s'est tenue à Tunis en décembre 2011 : « Il faut engager une pensée commune dans le *Mare Nostrum* qui puisse inspirer une politique méditerranéenne ».